

Mantes-la-Jolie, le 28 avril 2016

Communiqué de presse

Europe et performance énergétique : l'EPAMSA accueille le projet Climate Active Neighbourhoods à Mantes-la-Jolie (78)

Le pilote du programme européen Interreg Europe du Nord-Ouest a proposé à l'EPAMSA, en tant que coordonnateur de la mise en œuvre du Contrat de Performance Energétique (CPE) auprès de trois copropriétés du Val Fourré, de participer au projet CAN : Climate Active Neighbourhoods. Pendant 2 jours à compter d'aujourd'hui, l'EPAMSA accueille à Mantés-la-Jolie, les 9 autres partenaires européens du projet pour le lancement officiel du CAN.

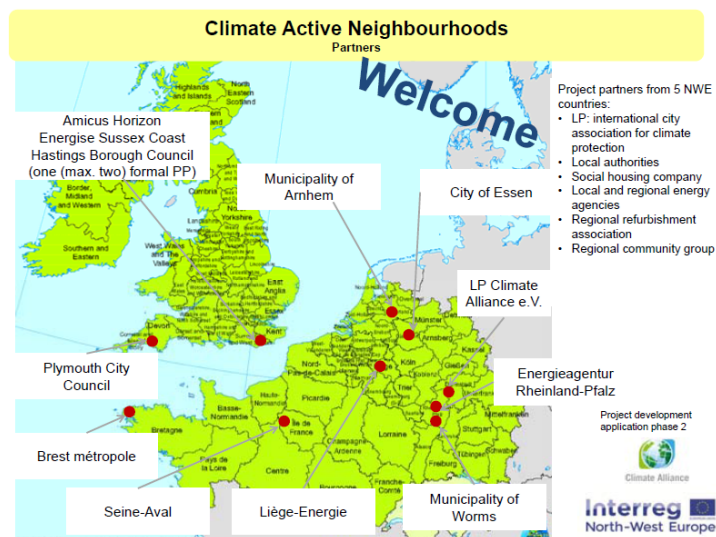
Agir au niveau européen pour la performance énergétique

Pour la période 2014-2020, le programme européen Interreg Europe du Nord-Ouest a vocation à développer les régions du Nord-Ouest de l'Europe et à réduire les disparités entre ces régions.

C'est dans ce cadre que le programme européen a sélectionné le projet de Contrat de Performance énergétique de 3 copropriétés dégradées du Val Fourré à Mantés-la-Jolie, coordonné par l'EPAMSA, pour participer au **Climate Active Neighbourhoods (CAN)**.

Ce projet, qui regroupe 10 partenaires européens (2 anglais, 2 hollandais, 3 allemands, 1 belge et 2 français), a pour objectifs de :

- **réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES) des logements situés dans les quartiers les plus défavorisés du Nord-Ouest de l'Europe ;**
- **faciliter les initiatives bottom-up pour changer les comportements en matière de consommation d'énergie à l'échelle des quartiers ;**
- **développer des synergies européennes, au-delà des limites institutionnelles nationales.**



Pour réduire les émissions de GES, le projet CAN travaillera à partir d'expérimentations menées par des politiques locales bas-carbone. L'augmentation du taux de rénovation énergétique, de l'amélioration de l'efficacité énergétique, le renouvellement des équipements et l'optimisation de leurs usages permettront de réduire significativement les émissions annuelles de 28 000 T de Co2 sur les régions du Nord-Ouest de l'Europe, **soit 21 000 ménages** (locataires et propriétaires) concernés.

Cette réhabilitation énergétique profitera aux entreprises des territoires concernés, notamment ceux de la construction et des équipements, avec des investissements engendrés à hauteur de 50 M€.

Plus largement, les modèles de financement, de gestion, d'organisations, ou encore les bonnes pratiques échangés au travers du projet CAN ont vocation à être déployés au niveau européen et international. Ainsi, ils bénéficieront à plus de 150 000 ménages à la fin du programme en 2019 et 3.2 millions d'ici 10 ans.

Le budget total du projet CAN est de 7.8 M€ dont 4.7 M€ de subventions FEDER.

Concrètement au niveau local, le projet CAN financera pour partie l'ingénierie et les actions de communication menées pour la mise en œuvre du Contrat de Performance Énergétique, coordonnée par l'EPAMSA.

Accueillis au centre de vie social Aimé Césaire du Val Fourré à Mantes-la-Jolie, les partenaires européens visiteront la copropriété « Côtes de Seine ». Ils définiront ensuite ensemble les actions à mener pour la réalisation des objectifs, lançant officiellement le projet CAN.

Le CPE, une solution efficace à développer au niveau européen

Qu'est-ce qu'un CPE ?

Dispositif issu des lois Grenelle de l'environnement de 2009, le CPE a pour objectif de garantir aux contractants un niveau de consommation énergétique fixe. Il est signé entre un maître d'ouvrage et un groupement d'entreprises qui s'accordent sur un objectif de consommation énergétique garanti et réalise des travaux de réhabilitation en conséquence. Outre le parc social qui a constitué la signature des premiers CPE, l'enjeu est désormais la réhabilitation du parc privé français.

Dans le cadre de l'OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) pilotée par la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise, et pour lutter contre la précarité énergétique, l'EPAMSA accompagne depuis 2009 les 200 propriétaires de 3 copropriétés dégradées - Côtes de Seine, 92 logements et la tour Neptune – dans la mise en place de leur CPE.

Le CPE des Côtes de Seine, signé en décembre 2015, représente un montant total de **1,2 million d'euros**. Répondant aux normes environnementales avec un objectif ambitieux, le projet bénéficie de 80% de subventions publiques de l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH), la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise, le département des Yvelines, la région Ile-de-France et de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME).

La réhabilitation en BBC (bâtiment basse consommation) permettra de passer des étiquettes de performance énergétique D voire E à des étiquettes B. En fixant un objectif de consommation au groupement d'entreprises, les copropriétés-maîtres d'ouvrage auront désormais un montant des charges connu et garanti. Ainsi, les 40 copropriétaires de Côtes de Seine pourront **économiser 53 % de leurs charges** sur le poste chauffage et ce dès la 2^{ème} année de mise en place, la première étant impactée par les travaux.



Contacts presse EPAMSA :

Amandine Martin, Responsable de la communication
+ 33 1 39 29 21 25 / + 33 6 76 97 48 98 - a.martin@epamsa.fr

Marie-France Bergamo, Grayling France
+ 33 1 55 30 70 77 / + 33 6 32 66 72 49 - mariefrance.bergamo@grayling.com